L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 10 DECEMBRE 1878. 52me Année

DUPUY & LISLET, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI 10 DECEMBRE 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Patrick J. Smyth, au No 60 de la rue du Canal, grande collection de vente de quincaillerie, fusils, etc.

Par B. W. Levy, au No 191 rue Gravier, vente forcée de l'inventaire de M. Mahdi.

Par Vincent & Co., rue Bourbon, Nos 62, 64 et 66. — Etablissements d'hôtes, cuisine de toilette, etc.

Par D. R. Murphy & Son, vis-a-vis Levée, au pied de la rue Esplanade — Epicerie, fruits, etc.

Cleur et Opur Mlle Edna. — Voyez l'annonce d'encan de D. R. Murphy & Son.

Les conseillers de la Louisiane et l'agiotage.

Nous avons précédemment fait remarquer que l'argent était très abondant à la Nouvelle-Orléans, et que, par conséquent, il convenait d'agioter sur les fonds publics. Il est certain que les moyens employés pour faire la hausse ou la baisse, ne sont pas généralement des plus scrupuleux. C'est à qui inventera en avant les rumeurs les moins fondées pour influencer les sous dans un sens ou dans l'autre. Ceux qui auraient honte de tricher à un jeu ordinaire et qui rougiraient devant un gain de quelques piastres, dû à l'emploi de cartes biseautées, ne se gênent pas quand il s'agit de faire dévier à la réussite de leurs spéculations, les bruits mensongers qui sont les fausses cartes de l'agiotage.

Si ces manœuvres déloyales ne faisaient d'autres victimes que les joueurs, tout en les regrettant comme une atteinte à la morale publique, nous ne leur accorderions qu'une médiocre attention, attendu que nous ne voyons pas de moyen pratique pour interdire la spéculation, et que nous n'avons guère plus de sympathie pour les pantalons que pour les vainqueurs dans ce jeu de l'agiotage, où trouve-t-il bien son applaudir l'adage " A trompeur, trompeur et demi."

Mais les hausses et les baisses subites dues aux manœuvres de Bourse amoureuses, atteignent dans leurs intérêts les particuliers et les corporations qui ont fait des placements sérieux et permanents dans les fonds publics. Elles tendent à discréditer des valeurs qui servent de base à des transactions d'affaires légitimes et à jeter ainsi la perturbation sur le marché financier. A ce point de vue, elles sont répréhensibles. Malheureusement, il est difficile de punir ceux qui s'en rendent coupables et impossible de les empêcher.

Comment, en effet, éviter qu'une dépêche envoyée de la Nouvelle-Orléans à New-York ou de New-York à la Nouvelle-Orléans, ne produise l'impression que le trésor de la Louisiane sera hors d'état en janvier prochain de payer l'intérêt de ses Bons consolidés, quand cette dépêche citera à l'appui de l'assertion, des chiffres officiels tirés des livres de l'Auditeur. Dans ce cas, les habiles qui veulent faire la baisse s'appuient sur la vérité, tout en ayant au fond des raisons de croire que des mesures seront prises plus tard pour assurer, de quelque manière, le paiement de l'intérêt, ce qui fera succéder la hausse à la baisse.

Mais si on ne peut prévenir les manœuvres pour faire hausser ou baisser les cours, il est du devoir du Bureau de liquidation en des autorités d'Etat d'éviter tout ce qui peut favoriser ces manœuvres en prolongeant l'incertitude.

Voici plusieurs fois que depuis l'avènement du nouveau gouvernement d'Etat, nous voyons se reproduire le même coup de Bourse. On se rappelle notamment ce qui s'est passé en juin dernier.

Un démontrait par des chiffres incontestables que le Trésor était dans l'impossibilité de payer l'intérêt de juillet. Aussi, les cours baissèrent-ils considérablement, de dix points au moins pour employer un terme de Bourse. Le Bureau de liquidation se réunit alors. Une loi votée à la dernière législature fut approuvée par le gouverneur et promulguée, puis appliquée par le bureau de façon à assurer le paiement de l'intérêt par l'agent fiscal. Les consolidés remontèrent aussitôt. Il y eut ainsi un déplacement considérable d'argent qu'il nous est impossible d'évaluer.

L'honorabilité des membres du Bureau de liquidation est trop au-dessus de tout soupçon pour qu'on puisse imaginer qu'ils aient su rien à voir dans le coup de Bourse de juin. Mais il est clair que s'ils eussent fait savant la baisse ce qu'ils ont fait après, ils eussent rendu impossible une manœuvre qui a valu à un ring de gros bénéfices.

La même chose se reproduira invariablement à l'approche des termes de paiement, si le Bureau de liquidation ne prend que tardivement les mesures propres à garantir le service de l'intérêt.

En juin dernier, il était au pouvoir du Bureau de faire payer l'intérêt puisqu'il l'a fait. Son tort est d'avoir laissé pendant quinze jours ou un mois le public dans l'incertitude et d'avoir permis à quelques agioteurs, mieux informés que le reste des joueurs, de créer une panique qu'ils ont mise à profit.

La même manœuvre vient de se répéter récemment. On a réussi à produire une nouvelle baisse en faisant ressortir le déficit existant dans la rentrée des impôts.

Le bureau de liquidation réussira-t-il une fois encore, à parer aux difficultés de la situation, en trouvant le moyen de faire face à l'échéance de janvier ? Cela est moins certain que cela ne pouvait l'être en juin, mais en admettant qu'il trouve ce moyen, les consolidés, dès que le fait sera connu, remonteront et, une fois encore, il y aura eu un beau coup de Bourse réalisé au profit de nous ne savons quel ring.

Ainsi, sans le vouloir assurément, le Bureau de liquidation sert, par le retard qu'il met à aviser, le jeu de quelques gros boursiers de l'agiotage. Il importe pour la responsabilité morale des membres du bureau que cela ne se renouvelle plus.

De deux choses l'une : ou il existe assez de ressources pour assurer le paiement régulier des intérêts de la dette d'Etat, et alors le bureau doit s'y prendre à temps pour les utiliser et éviter ces paniques périodiques qui viennent de l'incertitude, ou l'Etat est réellement trop pauvre pour continuer à payer sept pour cent d'intérêt sur une dette de 14 millions, et alors il faut au plus tôt appeler l'attention de la législature sur la situation pour qu'elle avise aux mesures propres à éviter une faillite. Car d'expédients en expédients on arriverait infailliblement, à un terme ou à l'autre, à une impossibilité absolue de payer.

La situation doit être établie une bonne fois, de façon à ce que les titres de la dette d'Etat reprennent une valeur certaine, produisant un intérêt régulièrement servi, et ne subissant d'autres fluctuations que celles qui résultent du degré d'abondance ou de rareté de l'argent sur les marchés monétaires et ils sont cotés.

Pittsburg, Anthracite et Cannel sont gisin à bas prix chez Hy. J. Montagnet 4 rue Carondelet

—Allez chez F. P. Sala, No 27 rue Bourbon, pour des vins blancs, Liqueurs et cordiaux.

La Commission Homœopathique sur la fièvre jaune.

La commission homœopathique qui s'était établie à la Nlle-Orléans, pour s'occuper de la fièvre jaune, a terminé ses délibérations, en adoptant un rapport dans lequel nous remarquons les conclusions suivantes :

La fièvre jaune est une maladie spécifique, portée par un germe morbifique, qui requiert pour être engendré et propagé une combinaison de causes, parmi lesquelles sont l'agrégation d'êtres humains dans une atmosphère impure, sous une température élevée, avec un temps calme longtemps prolongé, de l'humidité, des exhalaisons pestilentielles de la terre et un manque d'ozone dans l'air que nous respirons.

La fièvre jaune est à la fois importée et indigène, et la plus parfaite quarantaine contre la première variété ne nous garantirait nullement des ravages de la seconde. Les progrès de la science sont maintenant si rapides que nous espérons sincèrement que celle-ci nous dispensera du cordon et du drapeau jaune.

[illegible] ne trop importante pour qu'on laisse le soin d'y veiller à des bureaux de santé inefficaces ou à des efforts spasmodiques de législation de la part du Congrès.

Nous recommandons la création d'une commission sanitaire permanente, composée d'hommes capables, bien soutenue, et investie par le gouvernement de grands pouvoirs, et qui remplacerait des médecins experts en fièvre jaune et des savants, laquelle commission sanitaire se occuperait exclusivement à des questions d'hygiène publique.

La fièvre jaune des tropiques ne peut être exclue de ce pays par le genre de quarantaine qui a existé jusqu'ici. Les exigences du trafic et des voyages sont si impérativement qu'il n'y a qu'un cordon militaire et naval autour des côtes qui puisse nous assurer une exemption parfaite, et pendant qu'à tant de frais, on nous garderait contre l'ennemi du dehors, l'ennemi infécieux pourrait surgir et engendrer la plus terrible épidémie.

Les mesures que nous recommandons pour empêcher l'importation de la fièvre jaune, sont les suivantes :

1. Une surveillance intelligente de tous les ports des tropiques pendant les mois d'été. La commission sanitaire devrait avoir des agents dans tous ces ports, attachés à nos consulats ou à des bureaux de commerce responsables. L'affaire de cette agence serait de tenir la commission régulièrement et fréquemment au courant de la condition sanitaire de chaque localité, de signaler l'apparition et la marche de la fièvre, le départ de tout navire suspect ou infecté, et de fournir toutes les informations dont la commission aurait besoin.

2. La déclaration d'une quarantaine spéciale seulement contre les ports notoirement infectés, dont le caractère et la durée seraient réglés suivant les faits portés à la connaissance de la commission.

3. La désinfection de tous les navires arrivant des ports infectés.

4. Une surveillance sanitaire pendant 30 jours à l'égard de toutes les personnes venant de ports tropicaux.

La quarantaine n'est qu'une sécurité trompeuse. Qu'on maintienne la Nouvelle-Orléans dans une condition sanitaire parfaite et la grande vallée du Mississipi sera en sureté.

Pour empêcher le développement de la maladie dans cette ville, la commission recommande :

1°. Le drainage complet de la ville.

2°. L'irrigation constante des ruisseaux et canaux par l'eau fraîche du fleuve.

3°. La crémation de toutes les ordures de la ville.

4°. La génération d'ozone pour suppléer au déficit qui pourra être constaté dans l'atmosphère à l'aide d'instruments convenables.

Dans ces conclusions, qui ne sont pas exemptes de contradiction, il n'y a guère à signaler particulièrement que l'allusion faite à l'ozone. Une intéressante communication sur ce sujet, avait été adressée à la commission par W. U. Simons, du corps des signaux, de l'armée des Etats-Unis.

Cet ingénieur croit que la fièvre jaune est endémique ici aussi bien qu'aux Antilles, et que l'insuffisance d'ozone dans l'air constitue une condition atmosphérique favorable à la propagation de la maladie. La quarantaine, selon lui, ne pourrait empêcher l'importation des germes, à moins qu'il n'y eût interruption complète, pendant toute l'année, des communications avec les ports infectés. Même, en cas de non intercourse absolu, les vents pourraient nous apporter ces germes.

Des cendres lancées dans l'atmosphère par l'éruption de volcans, n'ont-elles pas été portées à des distances de 700 et 1200 milles ? n'a-t-on pas constaté en Europe que des poussières tombées à Lyon, Genève etc., étaient des organismes et des infusoires, comprenant des aspèces appartenant aux vallées de l'Orénoque et de l'Amazone, à une distance de 5000 milles. Pourquoi les germes de la fièvre jaune ne pourraient-ils pas être transportés avec la même facilité de la mer des Caraïbes ou du Golfe du Mexique jusque dans la vallée du Mississippi ?

M. Simons soutient ensuite que lorsqu'il y a un air suffisamment chargé d'ozone, les germes de la maladie ne peuvent se développer et il développe cette thèse d'une façon très ingénieuse.

Il ne croit pas que ce soit le froid ou les gelées qui tuent la maladie, mais les orages ou les vents d'automne qui engendrent de l'électricité créent de l'ozone.

Dans les pays tropicaux, en effet, ce n'est pas le froid qui fait cesser les épidémies. Nous ajouterons l'exemple du Sénégal, où la chaleur est toujours la même, mais où la fièvre jaune disparaît avec le retour de certains vents.

M. Simons propose donc qu'on cherche les moyens de donner à l'atmosphère la quantité d'ozone qui peut lui manquer pendant les épidémies. Ce sera, selon lui, la meilleure désinfection.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

M. E. Brezil, consul général de France à New-York, a reçu de la Société française de Bienfaisance et de Secours mutuels de Port-au-Prince (Haïti), la somme de $1364 75, montant d'une souscription ouverte pour venir en aide aux Français victimes de la fièvre jaune aux Etats-Unis. M. Brezil s'est empressé de faire parvenir cette somme à M. Léon Bellaguet, gérant du consulat de France à la Nlle-Orléans, et président honoraire du comité de secours de l'*Union française*. Nous félicitons sincèrement nos compatriotes de Port-au-Prince de cet acte libéral de solidarité nationale ; il montre une fois de plus combien le sentiment patriotique est vivace dans le cœur des Français, si éloignés qu'ils soient du pays natal. Il sonnerait aussi chez les Franco-Louisianais le souvenir affectueux pour la mère-patrie, en leur montrant combien nous et chacun de ses enfants leur restent inaliénablement attachés.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Murphy continue à faire les délices des amateurs de l'Académie. — "Help" — est pour lui l'occasion d'un triomphe nouveau, en attendant qu'il se fasse admirer une fois de plus dans "Maum Cis" et dans "Shaun Rhue," qu'on prépare pour ces jolies.

Achetez votre charbon sur plus bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet 4 rue Carondelet

Si vous voulez des épiceries de choix et à bon marché, allez chez F. P. Sala, No 27 rue Bourbon.

Meubles de salon élégants, avec couvertures bandes, en moyer, acajou et chêne, sofas, glaces, etc., à bas prix au "Golden Eagle Furniture Palace" de J. H. Hubbard, coin Rampart et Perdido.

Rappelez-vous qu'on vend, ce soir, à 7½ heures, au coin de la rue Bienville et Royale, une grande variété de meubles, literie, etc. Cette vente sera faite par Patrick J. Smyth. Ne manquez pas d'y assister.

Ouverture de la Grande Salle de Vente de Patrick J. Smyth, No 60 rue du Canal, ce soir, à 7½ heures.

LOUISIANE.

Nos échanges de la campagne continuent à nous donner de bonnes nouvelles des récoltes. Nos confrères ruraux accueillent tous réception des faiseurs de la saison, sirop et sucre, dont leurs voisins les gratifient.

On nous rapporte un accident survenu au bateau à vapeur Jo Bradley qui venait du haut de la rivière Rouge à la Nouvelle-Orléans. En faisant un atterrissage à environ 15 milles avant d'arriver au confluent, le bateau a heurté violemment la terre, et le boton chargé à bord ayant été lancé d'un seul côté, le bateau s'est incliné et a embarqué une certaine quantité d'eau. Il n'a pas chaviré heureusement mais on a à déplorer la mort du gardien de nuit tué dans l'accident. Plusieurs passagers ont été blessés, entr'autres une dame Lizzo, de Coushatta, légèrement blessée à la tête.

Un shérif qui conduisait 6 condamnés au pénitencier à Rivière Rouge, a été blessé grièvement dans la rencontre.

[illegible] finuer sa route pour la Nouvelle-Orléans.

Nous lisons dans la *Sentinelle* des Attakapas :

ROULAISONS. — Les roulaisons touchent à leur terme presque partout ; il n'y aura pas en une canne de perdue, et le rendement est assez satisfaisant ; seulement le prix du sucre est tellement bas, que pour beaucoup la récolte sera rapporté de bien petits bénéfices.

Le *Lafayette Advertiser* dit :

La paroisse vient de perdre un de ses bons vieux citoyens. Vendredi dernier, après une longue et douloureuse maladie, M. Duc Bonin, un de nos plus respectables et estimés habitants, s'est éteint emportant les regrets de tous ceux qui l'ont connu dans sa longue carrière, laissant un vide qui se fera vivement sentir parmi sa famille et ses nombreux amis.

Nous lisons dans le *Democrat* de St-Landry :

Les incendies dans la paroisse St-Landry sont devenus d'une fréquence alarmante. Il y a deux semaines le "principe" de l'habitation Gus. Litell a été brûlé ; la semaine d'après celui d'Isaac Litell a été la proie des flammes et samedi dernier, dans la nuit la résidence de l'habitation E. S. Willkin, également sur le bayou Bœuf, a été détruite par le feu. On attribue ces incendies à la malveillance et les habitants feront bien d'être sur leurs gardes.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — Le mauvais temps a certainement empêché beaucoup de personnes d'assister à la représentation de dimanche au bénéfice de l'Association dramatique orléanaise. Il y avait, cependant, encore un auditoire assez nombreux et les applaudissements n'ont pas manqué aux artistes de l'Association qui ont eu l'honneur d'inaugurer la saison théâtrale à l'Opéra.

La salle a meilleure mine et le nouveau décors de Philastre, le salon Louis XV employé au 9e tableau, est un premier pas dans la voie d'une restauration du matériel.

Les principaux rôles du *Bossu* ont été tenus avec succès par MM. P. Canonge jne (Lagardère), J. M. Cressy (Gonzague), Hon. Descommes (Coeardasse) et Edgar Pillié (Passepoil). Voici, du reste, la distribution des rôles :

Lagardère	MM. Canonge, Jr
Gonzague	J. M. Cressy
Nevers	} Alex. Lamare
Chauvray	} Félix Dreyfous
La Régent	Hon. Descommes
Coeardasse	Edgar Pillié
Passepoil	F. E. Revere
Peyrolles	G. Landsadel
D'Argenson	F. Pizzata
Orlot	A. Voorhies
Albret	P. Rousset
Tavanne	C. Granger
Villeroy	A. Voorhies
Lamoignon	S. Villiet
Rasquin	} John A. Hess
Scapin	}
Josefrat	} W. A. Billand
Carrigue	} Mme. Alex Lamare
Bressi	}
Blanche De Caylus	Mlles Alex Lamare
Blanche De Nevers	Augusta Beaupassé
Flor	} Josephine
Martine	}
Tonia	} M. Kertel
Le Page	}
Madeleine	} M. Olivier
Angélique	}

LA HUITIÈME MERVEILLE. — Cette huitième merveille, qui est exposée rue du Canal 185, est une horloge extraordinaire inventée par le mécanicien Stephan D. Engle, de Hasleton, Pennsylvania. Elle est considérablement plus compliquée que la célèbre horloge de Strasbourg.

L'œuvre d'Engle produit quarante-huit figures mouvantes ou vingt-six de plus qu'aucune autre horloge dans le monde. Elle met aussi en opération plus de cadrans, a des mouvements plus délicats et un mécanisme plus étonnant, et elle est en même temps plus ornée et plus richement dessinée qu'aucune invention mécanique ou œuvre d'art actuellement connue. Cette horloge qui a été déjà exposée en plusieurs endroits et qui partout a excité l'admiration a été transportée ici où le public pourra l'examiner de 9 heures du matin à 10 heures du soir. Mme Reid, femme du capitaine Reid, qui est chargé de cette exposition, donne aux visiteurs sur l'invention du fameux horloger de la Pennsylvanie, des explications détaillées fortes intéressantes. Voyez l'annonce.

Bureau de Liquidation.

Le bureau s'est assemblé hier, à midi et demi, sous la présidence du gouverneur Nicholls. Etaient présents, le lieutenant-gouverneur Wiltz, l'auditeur Jumel, le trésorier Dubuclet, l'orateur Bush, M. Sam. H. Kennedy, président de la banque nationale d'Etat, agent fiscal, M. Perry Nugent, président de la Bourse au Coton; absent, le secrétaire d'Etat Sérour.

L'auditeur Jumel a présenté le rapport du fonds de la taxe d'intérêt de 1877 payable en 1878 :

Assessment	$177,259,781 67
5 1/2 mills	974,928 52
Reçu au Trésor jusqu'au 7 décembre 1878	418,557 16
Commission des collecteurs	11,686 81
Compensations aux assesseurs, loi 47 de 1877	15,967 18
Compensations aux assesseurs, loi 9 de 1878	6,223 23
Mandats émis, consolidés loi 9 de 1878	9,806 51
Dépenses du bureau de liquidation	2,500 00
Total	$464,677 71
Montant à percevoir jusqu'au paiement final le 30 janvier 1879	$510,220 81
Même dépôt perçu	12,000 00

Le rapport a été reçu.

La résolution suivante, présentée par M. Bush, a été adoptée.

Attendu que la section 8, de la loi No 9, approuvée le 26 mars 1878, requiert les percepteurs de faire leur règlement final dix jours seulement après le 10 janvier de chaque année,

Attendu que les percepteurs ont été retardés dans la perception des taxes de 1877 exigibles en 1878 par l'épidémie, Et attendu qu'il peut résulter de là qu'il ne puissent être reçoivent un montant suffisant de la taxe d'intérêt à temps pour payer les coupons d'intérêt de janvier 1879 ; en conséquence

Il est résolu que l'agent fiscal, la Banque Nationale d'Etat, est requis en vertu de la loi No 28 publiée dans le Courrier du 20 juin 1878 et approuvée le 9 juin, de prendre pour son compte et de garder jusqu'à ce que des recettes suffisantes aient été faites, tous dits coupons échéant le 1er janvier 1879 sur les bons consolidés émis en vertu de la loi No 3 de 1874, dans le cas où des recettes suffisantes ne seraient pas faites à temps pour payer les coupons à l'échéance, ainsi qu'il est expliqué dans la résolution du conseil de direction de l'agent fiscal adoptée le 18 juin 1878 et insérée en procès-verbal.

Sur motion de M. Kennedy, la séance s'est ajournée à aujourd'hui à une heure P. M.

Pour articles domestiques et importés, conserves, allez chez F. P. Sala, No 27 rue Bourbon.

Ordres pour absinthe remplis avec célérité par Hy. J. Montagnet, 4 rue Carondelet.

Epiceries et connaisseurs allez chez F. P. Sala, No 27 rue Bourbon.

—Rappelez-vous que le meilleur remède contre les maux de gorge et de poitrine est le Baume Pectoral du Docteur Wistar. Il y a deux semaines le "principe" de l'habitation Gus. Litell a été brûlé ; la semaine d'après celui d'Isaac Litell a été la proie des flammes et samedi dernier, dans la nuit la résidence de l'habitation E. S. Willkin, également sur le bayou Bœuf, a été détruite par le feu. On attribue ces incendies à la malveillance et les habitants feront bien d'être sur leurs gardes.

Décédée hier, 8 décembre, à l'âge de 3 ans et 6 mois, MARGUERITE NOÉMIE LAGROIX, enfant de Fred Lagroix et de Marguerite Mahieu Bonneron. L'enterrement a eu lieu de la résidence de ses père, rue Bagatelle No. 467, à 3 heures P. M., le lundi, 9 du courant.

Décédée hier à 2 heures moins un quart P. M. Dame SÉRAPHINE RAMBAUD, âgée de 66 ans, née dans le canton de Berne, Suisse. Les funérailles de la défunte auront lieu aujourd'hui à 9 heures A. M., à l'église St. Louis, Roi de France, rue Bagatelle No. 467, à 3 heures P. M., le lundi, 9 du courant.

Décédé hier à 2 heures moins un quart P. M. Dame SÉRAPHINE RAMBAUD, âgée de 66 ans, née dans le canton de Berne, Suisse. Les funérailles de la famille sont priés d'assister à son enterrement aujourd'hui à 3 heures P. M. Le corps est exposé à sa dernière demeure, No 49 rue des Français, d'où le convoi partira.

De la part de son épouse, Fidèle Rambaud et de son fils Adolphe Pommeroux.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier, à 2 heures moins un quart P. M., à l'âge de 66 ans, SÉRAPHINE RAMBAUD, épouse de notre confrère FIDÈLE RAMBAUD, native du Canton de Berne, Suisse. MM. les Sociétaires ainsi que ceux de la société du mois de DECEMBRE, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu AUJOURD'HUI à 3 1/2 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence No 49 rue des Français.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER, Le Secrétaire, L. SIROX.

A LOUER.
LE MAGNIFIQUE MAGASIN situé rue Bourbon, No 17, près Canal, avec toutes les installations. S'adresser rue Bourbon] No 269, coin Hospital. 9déc—2f

Vacants Honoraires-Conservateurs du 2ième Ward, Attention ! — Salle du Club Central Démocratique-Conservateur du Cinquième Ward.

Nlle-Orléans, 10 décembre, 1878.

Une commission ayant été nommée dans le *Democrat* d'hier matin, en après midi, pour qu'il fût tenu le seul Président de votre Club Central du ward, un roman par les amis d'Hirst et de Parsons de votre parti, H. J. Hirst, a présidé un meeting des vétérans démocrates, qui vous a donné, ward, dans la salle du Club, pour le 10 décembre 1878, pour prendre en considération la question affaire qui pourra être produite ; je crois qu'il est nécessaire que vous en occupiez d'une manière officielle. M. Hirst a été reconnu sans opposition par le comité de parsons comme président du Club du Cinquième Ward. Au contraire, ce corps qui est présidé actuellement dans l'enquête sur une contestation entre partisans dans le siège comme délégués dans ce corps. Cette enquête sera conduite mercredi 11 décembre, et déterminera virtuellement par l'admission à une des deux lettres de créance qui est par présidé de votre club de ward central. Cette institution de protéger l'action du comité de parsons doit être reprochable, et j'espère que vous ne vous laisserez pas fourvoyer jusqu'à ne céder à un meeting qui ne peut avoir aucun résultat, mais que vous adhérerez 24 heures pour vous assurer de la décision de vos représentants dans cette querelle qui est le commencement légitime de la position réclamée par M. Hirst et par moi-même.

L. ARNAUD,
Président du Club Démocrate-Conservateur du 5e Ward. 10 Déc.—1f.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
HÉBERT & Cie.,
59 Rue de Chartres, coin Bienville.

Livres reliés et illustrés pour cadeaux et étrennes.

LITTRÉ—Dictionnaire de la langue française, 4 vols in 4°, reliés, 1877 ..... $40 00
BESCHERELLE—Dictionnaire national de la langue française, 2 vols 4d in 4° reliés, 1875 .. $20 00
M. LANDAIS—Dictionnaire français, 2 vols 4d in 4° reliés $15 00
FLEMMING & TIBBINS—Dictionnaire français-anglais et anglais-français, 2 vols 4d in 4° reliés $20 00
SALVA—Dictionnaire espagnol-français, espagnol français, 1 vol in 4° relié $10 00
GUIZOT—Histoire de France racontée à mes petits enfants, 4ème sur tranche, avec figures $40 00
GUILLEMIN A.—Le Ciel, ou explications de tous les grands phénomènes célestes, 4ème sur tranche, 4d in 8°, illustré de magnifiques gravures $15 00
BOILEAU—Œuvres, un volume in 8°, illustré de gravure sur acier, coloriées à l'aquarelle $8 00
MOLIÈRE $8 00
RACINE $8 00
SIMONIN—La Vie souterraine, un volume 4d in 8° orné sur tranche $10 00
A. BARCOWITZ—Les Vaincus, 2 in 8, illustrés. Un volume 4d in 8° orné sur tranches $6 00
LA BRUYÈRE—Les Caractères ou les mœurs de ce siècle, nouvelle édition in 8, avec dorure sur tranche, ornements, gravures sur acier $8 00
HUGO—Les Travailleurs de la Mer. Un volume in 4° toile et dorure sur tranche $2 75
Le Rhin $2 75
ROLLAND (abbé)—Promenades en Italie. Un volume in 4°, reliure chagrin, doré sur tranche $4 00
CHEVALIER (abbé)—Promenades en Terre Sainte. Un volume in 4°, reliure chagrin, doré sur tranche $4 00
CAHUZAC—Le Roman de Rose $6 00
LE JOURNAL DE LA JEUNESSE. Un volume d'environ 1878 pages, très nombreuses figures, 1877 ..... $5 00
HISTOIRE DE FRANCE populaire. Illustrations variées [illegible] de nombreuses gravures $10 00
FLAMMARION—Histoire du Ciel. Un volume doré et reliure toile [avec gravures] $4 50
FLAMMARION—Les Terres du Ciel. Un volume doré et reliure toile [avec gravures] $4 50
Reliure $2 50
MAURICE SAND—Masques et Bouffons 2 vols $3 75
BURTY PHILIPPE (Chas Ribeyre) — Les Maîtres Japonais $2 50
JACQUEMART—Rue de la Céramique $5 00
CHARTON (Edouard)—Le Tour du Monde $5 00
CHRISTIAN P.—Rue de la Magie $5 00
FRÈRE CHARLES—Rue de Rambouillet $7 00
MARYAN—La Vie Rustique $5 00
DIXON—Le Livre Sacré $5 00
SEMAINES DES ENFANTS $5 00
Idem 1873-74, 1875-76, (le volume) $2 50
Reliure $1 00
Petites Intrigues $4 00
FERRIER—Les Sympathies et Mélancolies $5 00
Les Mammifères $5 00
L'Homme Primitif $5 00
Le Tonnerre $5 00
Animaux Articulés $5 00
Les Insectes $5 00
Histoire des Plantes $5 00
La Terre avant le Déluge $5 00
Les Grandes Inventions $5 00
BURTY — Chefs-d'Œuvre des Arts Industriels $5 00
FORTOUL H.—Palais de Versailles $4 00
KINGSTON—Contrée sauvage du Monde $4 00
GIRARDIN—L'Oncle Placide $4 00
FLEURIOT ZENAIDE—La Petite Duchesse $4 00
COLOMB Mme—Le Berceau de Frédéric $4 00
MAGASIN DES FAMILLES, 16 vols $4 00
GRIMAUD ED.—La Plante botanique classée $4 00
OCTAVE SACHOT—La Sibérie orientale $4 00
VIOLLET LE DUC—H're d'une Forteresse $4 00
F. WEYMPFFEN—Aventures dans l'Afrique $4 00
PIZANI—Petites Histoires par GRANVILLE $4 00
ARTHUR MANGIN—Mes ennemis et moi $4 00
Les Mystérieuses $4 00
CH. FARINE—A travers la Kabylie $4 00
FRÈRE CH.—A—Les jeunes France trésors $3 00
MAYNE REID—Les plaisirs de la Jeunesse $3 00
THOMSON J.—Dix ans dans la Chine $3 00
JOURNEAU—Les enfants pendant le guerre $3 00
GOURDAULT—Voyage au Pôle Nord $3 00
MAYNE—La terre de la Désolation $3 00
MAGASIN PITTORESQUE—Les années 1870, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, chaque année séparément, le volume relié $3 50
LE MUSÉE DES FAMILLES—Années 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, le volume, relié $3 50
GUILLEMIN A.—Le Ciel, un magnifique volume orné de gravures $3 00
ORCANEAU—Le Père Lavoisière, 2 vols $3 00
MARIADÉ—Le Colonel Rolljeman, 1 vol $3 00
VENTURA—Œuvres, le volume $3 00

DIVERS.
Maisons de Saveto.

50 Barils MORCOS DE SAVOIE.
Produits de Californie.
50 Barils Vin Rouge de Californie.
50 " Vin Blanc
5 Barils Vin Muscat
100 Caisses Fruits Assortis de Californie.
50 " Olives
50 " Cailleries

Divers. Divers.
25 Barils Vin de Catalogne San Vincente.
5 Quarts Goudrons de Kilmarnock.
50 " Huile de Lin
25 Caisses Huile de Chili [Pimento]
100 Caisses Sardines Lenders [Cayenne]
100 " Black Baskets
100 " Pimentos
100 " Pimentos Tête de Maure.
10 " Pâte Ornano
50 Barils et Barriques Vinaigre Vin Blanc.
50 Caisses Olives Picholines.
1000 deux Huiles et Pâte de Guyave.
1000 Bouteilles Sauce Anglaise Harvey & Palmer.
1000 Livres Chocolat Menier.
100 " Assortiment de Lyon.
100 " Moutarde.
1000 Reine
100 Fromage Assortis M. Brisard Lefebvre.
100 Caisses Macédoine Fruits Confits E. F. Debrot & Co.
100 " Vermouth, Madill Frères.
100 " M. Hola & Co.
100 Barils Olives de Séville.
100 Barillons
100 Caisses de 100/4 Sardines [Pétrole]
25 " Olives Farcies.
25 " Pruneaux, en cartons, Sacons et boîtes en ferblanc.

En débarquement et à vendre par
J. B. SOLARI & SONS,
COIN ROYALE ET DOUANE.
6 déc—2f

UNION FRANÇAISE.

A partir d'aujourd'hui, 10 du courant, les demandes de secours seront reçues en bureau de l'Union Française, No 9, rue St-Louis, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi.

Tous les marguilliers, la cogéid se réunira pour statuer sur les demandes.

Par ordre du Président,
H. SALOMON,
Secrétaire-Trésorier.

J. E. DE ROZENORN
47 RUE DE CHARTRES
(en premier)

Recommande ses billets gagnants de la Loterie de l'Académie de Musique, tirage du 15 décembre 1878.

Tous les marguilliers, la cogéid se réunira pour statuer sur les demandes.

Par ordre du Président,
H. SALOMON,
Secrétaire-Trésorier.

J. E. DE ROZENORN
47 RUE DE CHARTRES
(en premier)

Recommande ses billets gagnants de la Loterie de l'Académie de Musique, tirage du 15 décembre 1878.

10 déc—1t—Mar. J. D.

AVIS SPÉCIAL.

Toutes personnes ayant des objets en dépôt chez le commissaire et n'ayant pas retiré leurs articles, sont priés de venir régler inutile intéressé. Autrement ces objets seront vendus à l'encan le 16 décembre prochain. A. TEXTART
9 déc—4f coin Toulouse et Royale.

Bitter Cordial, Aromatique, Américain, de Peychaud.

Diplôme d'honneur obtenu à la Grande Exposition d'Allemagne, Allemagne, en 1869.

Ce cordial le plus agréable et le plus savoureux qui ait jamais été préparé avec des ingrédients purement végétaux et connus, ouvre l'appétit, donne de la vigueur aux fonctions de l'estomac et par là cause de la dyspepsie.

Une cuillerée à thé peut être prise avec du sherry ou du madère, ou, et ce le préfère, avec un peu d'anisette et du brandy avec un zeste de citron. Les dames peuvent l'employer simplement avec de l'anisette et un peu d'eau, ce qui en fait une boisson stomachique très légère et agréable.

Préparé par A. A. PEYCHAUD, pour
VINCENT MICAS,
successeur de THOMAS H. HANDY,
seul propriétaire.
Nos 14 et 16 rue Royale,
8 déc—1m Nlle-Orléans, Lne.

CHAS. TROUILLY,
57.....RUE DE CHARTRES.....57
Coin Bienville, N. O.

A reçu par les derniers steamers d'Europe un grand assortiment d'articles de fantaisie pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An,

Consistant en : Bijoux, Eventails de tout genre, Cristaux de Recoarat et St-Louis, Bronzes, articles de Paris, Goute de poes, Sachets parfumés, Articles de jais, Anast, Cravates, Foulards, Mantilles espagnoles, et un grand choix d'articles trop longs à énumérer. Voilles et couronnes de mariées. Fleurs, Rubans, etc.

Salon de coiffure sous la direction spéciale de Mme CHAS. TROUILLY. Fabrique de Barrettes et tout ce qui concerne les ouvrages en cheveux. Succursale, 36 rue St-Charles.
9déc—1m—MaJD

B. & W. CRONER
141 RUE DU CANAL,

Annoncent à leurs amis et à leurs clients que leur nouveau stock de marchandises a été reçu et que l'ouverture en aura lieu

LUNDI PROCHAIN.

NOS
ETOFFES POUR ROBES

ont été choisies dans les marchés européens avec le plus grand soin, et sont supérieures à tout ce qui a été jamais importé en cette ville. Nous étalerons de nouvelles POPELINES des dernières grâces et qualités, depuis 8 cts jusqu'aux plus fins et plus beaux tissus, à des prix plus bas que ceux de toutes les maisons des Etats-Unis.

Notre

Stock de Marchandises
Américaines

est nouveau et complet, et comprend toutes les variétés de saison. Percales françaises 4-4 et Fruilard à 7 1/2 cts, valant 20 cts. Toutes les autres marchandises en conséquence.

CORSETS.

Dans ce département nous avons ajouté des lignes entièrement nouvelles de nos propres manufactures, que nous vendrons à 50 cts et jusqu'aux plus belles qualités.

MARCHANDISES DE DEUIL !

Nous avons donné la plus grande attention à ce département en raison de fait que les articles de deuil ne valent tout-à-fait rien s'ils ne sont pas fabriqués. Nous ferons en conséquence remarquer que nous vendrons les